

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

Dossiers administratifs
thématiques

Salle de spectacle

19 décembre 1900 -
10 novembre 1903

P25/B1,296

[55-4-4 (1901)]

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

1901 -

MONTREAL, DECEMBER 26th, 1900

MEMORANDUM.

Office, 94 Queen Street.

To M.G. Ecrement Esq.,

Secy. Treas., La Ville de Maisonneuve.

W.P.L. 53/200

Dear Sir, *Nov 1901* Re Maisonneuve Concert Hall & Opera House, Letourneau A

Our Inspection Dept. report on the 22nd inst that they have removed from the above premises several pieces of Copper wire used for fuses. In connection with this matter we wish to draw your attention to the fact that by the use of improper fuses a great deal of damage is liable to be caused to our meters, transformers, etc. and other apparatus, besides other damage that might be caused to the installation and the use of copper fuses is not allowed by the Underwriters' Association. We, therefore, thank you to advise whoever is in charge of these premises that that they do not allow the use of improper fuses in future.

Trusting that you will see that this is done, we remain,

Yours truly,

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY

H. H. Henshaw
TREASURER.

Je vous prie de croire,

maître tout dévoué,

Sec. Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

11 Janvier 1901.

The Royal Electric Co'y.

MONTREAL.

55
- 959/000

Messieurs,-

Nous accusons réception de la vôtre du 26 Décembre dernier, et en réponse je dois vous dire que nous avons donné des instructions au gardien de la salle, d'éviter à l'avenir ce dont vous vous plaignez, et, j'espère que ces instructions seront suivies à la lettre.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur,

Sec.-Trés.

W. J. ...
de la Ville de Maisonneuve.

11 Janvier 1909

Mr. J.B. Chartrand,

Maisonneuve.

53
-552/201

Mon Cher Monsieur,-

J'ai reçu une lettre de la Compagnie Royale Electrique m'informant que les fils de Coppe dont vous vous êtes servi en guise de fuse pour la switch-board pour la salle de théâtre, n'est pas ce qu'il faut, et qu'un fil en coppe de cette grosseur peut causer des dommages aux meters, transformers et aux autres appareils de lumière électrique.

En conséquence pour éviter ces dommages à l'avenir, veuillez vous entendre avec Mr. Jos. Desbiens pour que ce dernier vous enseigne à réparer les fuses au besoin. Ces fuses devront être ce qu'elles étaient auparavant. Vous pourrez en acheter une certaine quantité afin que, si ces fuses brûlent durant une représentation, vous puissiez les remplacer immédiatement.

Espérant que ces instructions seront suivies à la lettre,

veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

P25/B1,296

11 4

2

4

6



BUREAU DU SECRETAIRE

Telephone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, Dec 19 1900

55/900 To the Mayor & Councillors of the Town
of Maisonneuve: -

Dear Sirs. The Emmett Hockey Club
are desirous of renting your Hall for
the evening of ~~the~~ January 7, 1901, for
an athletic & musical entertainment.

If our application is favourably
considered you may notify me

J. Maguire, Sec. Treas
Emmett Hockey Club
1990 Notre Dame St

X

2

4

6

P25/B1,296

0 5

28 Décembre, 1900.

Burnett Hockey Club,

Mr. F. McGuire, Sec.-Treas.

55/900

M O N T R E A L.

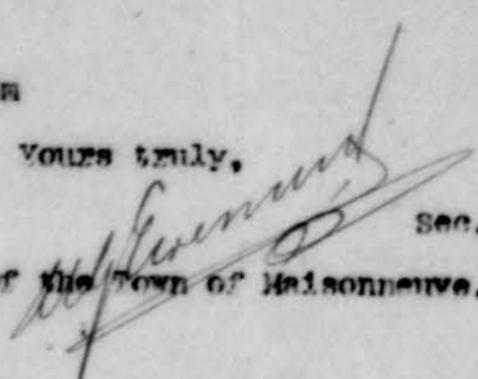
Dear Sir,-

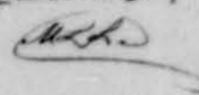
In answer to yours of the 18th of December, I say that you may use the hall for the night of January 7th in paying \$15.00 for the rent of the Hall and making a deposit of \$10.00 to cover the damages that may be caused during performance.

If there is no damages the \$10.00 will be reimbursed to you.

I am

Yours truly,


Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

Some remises au 14 Janvier


29 Décembre 1900.

Maisonnette Dec 19/1900

50/910

a. Mr. M. G. Coeement -

Monsieur

Est-ce qu'il y aurait
possibilité d'avoir la salle des Spectacles
de Maisonnette pour le 21 ^{Janvier} 1901
pour une soirée dramatique et
musicale, au profit de l'Almanac national
Je prie de donner réponse au porteur
obligé beaucoup.
H. Genchon
Sec Arch.

M.
Maisonnette.

location de la salle pour le
Je vous dire que que vous

de d'être
très humble serviteur
Sec.-Trés.
Ville de Maisonnette.

28 Décembre 1900.

Alliance Nationale,

Mr. Gendron, Sec.-Arch.,

55/900

Maisonneuve.

Monsieur,-

En réponse à la vôtre re location de la salle pour le 21 Janvier prochain, j'ai l'honneur de vous dire que vous pourrez vous en servir gratuitement.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

J. Guenard
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

CALLAHAN & CO.,
Book & General Job Printers,
741 Craig Street.

TELEPHONE MAIN 3919.

MONTREAL,

Jan 9th 1901

557/901
accorded by phone
1/9/01
Mr. M. J. Eremunt
Sec-Treas
Masonnure Council

Dear Sir,

The Royal A. A. A.
would like to secure the Town Hall
for the 23rd inst when they intend
holding an Athletic Entertainment
similar to their previous ones.

Kindly let me know if we can
have the hall for that date

And oblige

Felix Callahan
Sec-Treas
Royal A. A. A.

14 Jan. 1901.

MR. F. Callahan,

MONTREAL.

53
~~555~~/501

DEAR SIR,-

Referring to yours of 8th instant, permission is granted to you to use the hall for the 22nd. instant at usual conditions.

Yours truly,

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

CALLAHAN & CO.,
Book & General Job Printers,
741 Craig Street.

TELEPHONE MAIN 3919.

55
55/901

MONTREAL, *Jan 17th* 190*1*

Mr M J Ecremont
Sec. Treas
Town of Maisonneuve

Dear Sir:-

Kindly cancel
date of the Royal A.A.A. for the
23rd inst as we have decided to
hold our entertainment at a
later date. I will let you
know in a few days when
we will require the hall.

Yours truly

Felix Callahan
Sec. Treas
Royal A.A.A.

21 Janvier 1861.

Mr. Félix Gallahan,-

375
338/801

M O N T R E A L.

Dear Sir,-

Yours of the 19th is received and we have cancelled
the date of your entertainment.

Hoping that you will choose an other date,

I remain,

Yours truly,

[Signature]
Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

CALLAHAN & CO.,
General Job Printers,
741 Craig Street.

TELEPHONE MAIN 3919.

MONTREAL, Feb 6th 1901

537
~~558~~/901

Mr. Erenment
Sec-Treas
Town of Maisonneuve

Dear Sir: Please reserve Town
Hall for the Royal A.A.A. Entertain-
ment Tuesday Feb 12th
and much obliged
Felix Callahan
Sec-Treas R.A.A.A.

555/901
55

Montréal le 4 Jan 1901

Monsieur
Je vous demande pardon
si je vous dérange et
me suis adresser au
bureau général et il
m'en a dit de m'adresser
à vous pour louer votre
salle d'amusement
pour une exhibition
de boxe qui aura lieu
le samedi du passé et
je voudrais en faire une
santé

12 Janvier 1901.

le vôtre du 4 courant, je dois
vous louer la salle de théâtre
à moins que vous fassiez cette
au club ou d'une société d'ama-

l'honneur d'être

otre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

si vous voulez avoir
la bonte de me
repondre voici
mon adresse

251 Rue La gouchetiere
Je sui votre tante
aublige

Joseph

Hamelle

une reponse au
plu vite si il vous
plais

Je serais fier de vous
repondre

—

12 Janvier 1901.

Mr. Jos. Hanel,

Montréal.

30
#55/900

Mon Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 4 courant, je dois vous dire que la ville ne peut vous louer la salle de théâtre pour une exhibition de pugilat, à moins que vous fassiez cette exhibition sous les auspices d'un club ou d'une société d'amateurs de pugiliste.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M. J. Evrard
de la ville de Maisonneuve.

X 2 4 6 P25/B1,296 1 6

accordé par le 8/2/1901.

Maisonneuve Jan 5th 1901

(4305)
To the Mayor and Council of
Maisonneuve
Gentlemen

I take the liberty to write
you asking you for the
use of your hall, gratis
for the second Friday in
February so as to enable us
to hold a concert for the benefit
of the Maisonneuve Social &
Recreation Club

Hoping that you will
grant us this request

I Remains
Yours truly
Ch. G. Landry
Sec

Jan. 12th 1901.

al & Recreation Club.

th ult., I say that the hall
second Friday of February, pro-
be incurred.

truly

Sec.-Treas.

the Town of Maisonneuve.

Jan. 12th 1901.

53
f55/000
Mr. W.G. Laing, Secretary,

Maisonneuve Social & Recreation Club.

Sir,-

In answer to your letter of 8th ult., I say that the hall is granted to you gratis for the second Friday of February, provided that you pay the expenses to be incurred.

I am

Yours truly,

M. J. Evenden
Sec.-Treas.

for the Town of Maisonneuve.



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 9 Janvier 1901

55
55/901

Je soussigné demande l'usage de la salle gratuitement
Pour notre soirée de famille qui aura lieu le 14.122
Courant

Noté Denis J. Frenet

accordé pour le 19.12.01
M. J.

12 Janvier 1901.

Mr. Jos. Prévost,

855/801

Maisonneuve.

Monsieur,-

voire demande du 2 courant au Conseil de cette ville pour l'usage de la salle le 19 et le 22 courant, a été accordée à condition que vous payiez les dépenses à faire de même que le salaire du gardien, à moins d'une entente entre ce dernier et vous.

J'ai l'honneur d'être

voire très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

2 0

20/901

R. X

Montréal 11 Janvier 1901

Mons. le Maire
et Mess. les Conseillers
Municipaux

Je prends la liberté par la présente de venir vous demander de bien vouloir me louer la Salle de Spectacle pour deux représentations qui seront données à mon bénéfice par le "Cercle Grammatique Maisonneuve" composé de femmes résidentes de la ville Maisonneuve. Qu'en donnera pour la circonstance, "Les Femmes Captives" et les Consultations Gratuites, c'est à dire un drame en 3 actes et une Comédie en 1 acte et deux pièces sont des fluxionnel

6 Février 1901.

20 Janvier et du 5 Février
Il vous a accordé l'usage
de la salle, à raison de \$15.00
par représentation.
Le Sec. - Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

[Faint signature and stamp]

Je vous prie d'excuser ma
 demande Messieurs car je suis
 orphelin, et que j'aurais beaucoup
 besoin d'être encouragé, c'est
 pour cela que j'ai été vous trou-
 ver espérant que vous m'accor-
 deriez ce service, et j'en serai
 reconnaissant toute ma vie
 Si il est possible, me laissez voir
 la salle pour dimanche 3 fev.
 et le lundi au soir 4 fevrier.

Ce faisant vous obligerez beau-
 coup un pauvre orphelin et me
 rendrez un fameux service

Je demeure votre tout
 dévoué serviteur
 Louis d'Amour
 Directeur du "Cercle Dramatique"
 "Maisonnette"

8 Février 1891.

20 Janvier et du 5 Févri-
 er vous a accordé l'usage
 de la salle, à raison de \$15.00
 mensuels d'avance.
 Le Sec. - Trés.
 Ville de Montréal.

[Faint signature and stamp]

53
707/901

Montréal 30 Janvier 1901

Monsieur S. Desjardins Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Cité de Maisonneuve

Messieurs

Je vous écrit ces quelques
mots pour vous demander encore
une fois si je pourrais passer dans
la Salle de Spectacle pour une sit-
sance, qui sera donnée le 17 et 18 Février
Si je m'adresse encore à vous et est
que Messieurs Adam et Laford ont
conseiller de le faire en leurs noms,
alors et joignent à moi pour vous

Je
vous prierais de rectifier les dates,
et de mettre les dates suivantes

6 Février 1901.

in/ky

140/5

20 Janvier et du 6 Février
il vous a accordé l'usage
de la Salle, à raison de \$15.00
par semaine d'avance.
Je prie de vous en remercier
par humble serviteur
Sec.-Trés.
Ville de Maisonneuve.

[Faint signature and stamp]

demander d'acquiescer à ma
demande. La séance sera sous
la direction de M. J. B. Adam,
et on a mis à l'étude pour la
circonstance, un magnifique
drame en trois actes ayant pour
titre L'Homme de la Trinité
et une comédie en 1 acte Con-
sultations Gratuites. J'aimerais à donner
deux représentations, une pour les
enfants et une pour les adultes.
Je vous prie de me faire une
réduction dans le prix. J'espère
que vous ne me refuserez pas
car c'est au nom des Messieurs
J. B. Adam J. L. Laford que je
m'adresse aux Conseillers de la
Ville de Maisonneuve et je crois
qu'au nom de ces Messieurs vous
prendrez ma demande en
considération.
Je vous prie de rectifier les dates,
et de mettre les dates suivantes

6 Février 1801.

20 Janvier et du 5 Février
il vous a accordé l'usage
mars, à raison de \$15.00
able d'avance.

à l'effet de servir
à l'usage de la
Sec.-Trés.
ville de Maisonneuve.

à l'usage de la
à l'usage de la
à l'usage de la
à l'usage de la

[Faint signature and stamp]

106 f. 105

considération

Je demeure votre
tout dévoué serviteur
Serge d'Amoy
Directeur "Cercle Grammaire
Maisonnette"

1700

53/901

Maisonnewe 5 Fevrier 1901

Monsieur A. Guement
Secrétaire de la Cité
de Maisonnewe

Monsieur

(1405)

Dans la dernière lettre que j'ai écrite à Messieurs les Conseillers, cette lettre étant datée du 30 Janvier, je demandais la salle pour le 17 et le 18 Fevrier, mais comme nous avons appris qu'il y avait une partie de boxé le 18 fevrier, et qu'un de nos principaux ^{acteurs} était malade, je vous prierais de rectifier les dates, et de mettre les dates suivantes

6 Février 1901.

30 Janvier et du 5 Fevri-
il vous a accordé l'usa-
mars, à raison de \$15.00
able d'avance.
et d'être
votre humble serviteur
Sec.-Trés.
ville de Maisonnewe.

Dimanche 10 et le lundi 11 Mars.
Si vous avez cette bouté la, vous
vous acquerez des droits à la re-
connaissance de ce cercle dramati-
que Maisonneuve et aussi la
celle de Monsieur J. B. Adams
notre digne directeur en chef.

Je demeure votre tout
dévoté serviteur
George d'Amour
Directeur Cercle Dramatique
Maisonneuve

8 Février 1901.

30 Janvier et du 5 Févri-
il vous a accordé l'usa-
Mars, à raison de \$15.00
table d'avance.
de d'être
rès humble serviteur
Sec.-Trés.
ville de Maisonneuve.

8 Février 1901.

Mr. Geo. D'AUVEY,

MONTREAL.

55
338/801

Monsieur,-

En réponse aux vôtres du 30 Janvier et du 5 Février, je dois vous dire que le Conseil vous a accordé l'usage de la salle pour le 10 et le 11 Mars, à raison de \$15.00 pour les deux représentations, payable d'avance.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

W. J. L. L.
La Ville de Maisonneuve.

55
901/901

Montréal / 20 Mars 1901

20 MARS, 1901.

Monsieur H. Serment
Secrétaire de la Cité Maisonneuve

Monsieur

Je vous écrit ces quelques lignes
pour vous dire que n'ayant pas payé
pour vous payer la salle que j'ai bail
je vous prie de me donner un
délai des mois pour payer.

Vous savez quelle tempête qu'il a
fait ce jour là et vous comprenez
qu'ayant à payer costumes et
impressions ce qui revient
à \$25.⁰⁰ et qu'ayant fait \$27.⁰⁰
il ne me reste plus que \$2.⁰⁰ que

tant et en réponse je
villes que vous n'offrez
sente: Je vous déclare de
pas payé immédiate-
nécessaires pour re-
re que vous ne fassiez
de là ne faut pas aller
puisque sous votre si-
cette somme de \$15.00
rien fait: Je consi-
rien.

tiendra comme gage, les
salle de spectacle,

jusqu'au paiement du loyer.

veuilles porter à la présente votre immédiate atten-
tion et me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

J'ai dépensé pour menus articles
Je crois bien que vous m'accor-
derez ce délai. Si je n'étais occupé
en ce moment j'irais être vous
vous voir pour régler.

Je ai inclus en même temps
un billet promissaire au-
quel je ferai honneur
car je ne fausse point com-
pagnie à ma signature
Je demeure
L. D. Suway

N.B. Si les arrangements que je vous
fais ne peut pas être acceptés
j'attendrais votre réponse
L. D. Suway
63 Rue Languinel
Montréal

20 Mars, 1901.

tant et en réponse je
billet que vous m'offrez
sente; je vous déclare de
et pas payé immédiate-
nécessaires pour re-
ce que vous ne faussez
de là ne faut pas aller
puisque sous votre si-
cette somme de \$15.00
rien fait: je consi-
rien.

tiendra comme gage, les
la salle de spectacle,

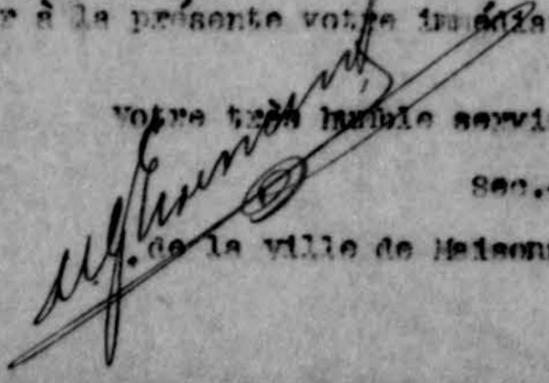
jusqu'au paiement du loyer.

veuillez porter à la présente votre immédiate atten-
tion et ne croire,

Voire très humble serviteur

Sec.-Trés.

. de la ville de Maisonneuve.



20 Mars, 1901.

Mr. Geo. D'ARVEY,

M O N T R E A L.

35
858/201

Monsieur,-

J'ai reçu la vôtre du 18 courant et en réponse je vous dis que je ne puis accepter le billet que vous m'offrez je vous le retourne donc avec la présente; je vous déclare de plus que si ce montant de \$15.00 n'est pas payé immédiatement, la ville prendra tous les moyens nécessaires pour recouvrer ce montant.

Vous déclarez dans votre lettre que vous ne faussez point compagnie à votre signature, mais il ne faut pas aller bien loin pour prouver le contraire, puisque sous votre signature vous vous êtes engagé à payer cette somme de \$15.00 avant la séance et que vous n'en avez rien fait: je considère donc que vos promesses ne valent rien.

Dans tous les cas la ville retiendra comme gage, les costumes qui sont actuellement dans la salle de spectacle, jusqu'au paiement du loyer.

veuillez porter à la présente votre immédiate attention et ne croirez,

Voire très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

15 AVRIL, 1901.

13
958/001 MR. Geo. D'ANVRY,

Montréal.

Monsieur,-

Adulay
MP

Je viens une dernière fois vous faire la demande du paiement de la salle de spectacle, c'est-à-dire la somme de \$15.0 que vous devez à la Ville depuis déjà longtemps et veuillez prendre avis que si cette somme n'est pas payée dans le cours de cette semaine, nous prendrons immédiatement des procédés judiciaires contre vous pour le recouvrement de cette somme, et, pour notre garantie nous inclurons dans ces procédés les noms des personnes qui sont avec vous responsable de ce loyer.

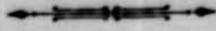
J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.

[Signature]
de la ville de Maisonneuve.

DEPARTMENT OF LABOUR, CANADA.

Ottawa, 11 Juillet 1902

de location de la salle
par les d. Clunif, 27, 1901.

53/902)

Cher Monsieur

Madame Pettitcan en ce moment
en visite chez moi on annonce que des costumes faits par
elle a des femmes pauvres qui ont donné une soirée dans votre
salle Municipale ont été retenus par les autorités de votre ville
comme cette femme est pauvre et qu'elle a agi de bonne
foi. J'espère cher Monsieur que vous voudrez bien lui faire
rendre justice. Je connais trop bien votre esprit de charité
pour en douter un seul instant. Croyez moi ce serait pour
elle une perte énorme sous les circonstances

Comptant sur votre intervention.

Je demeure votre tout dévoué

Victor Dubreuil

Ottawa

M. Guimont ^{sec.}

vous pouvez accepter
une caution responsable
pour le montant des
loyers de la salle qu'il
vous doivent
mais dorénavant
vous payez d'avance

Je suis

Théophile Beauvais

re location de la
salle de la Cas. d'Anjou
en 1901

24 Septembre 1902.

re location de la salle
de la Cas. d'Anjou en 1901

vous vous êtes porté garant de
une somme de \$15.00 qu'il doit
location d'une salle de specta-
cle mois à Mr. Labelle pour payer
depuis longtemps écoulé et que
l'argent veuillez s.v.p. nous
dans un délai de trois jours, autre-
ment retard dans le paiement de ce
des procédés. Je regrette que
à ces extrémités; si vous forciez
nous probablement tous ces désa-

prements-la.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

de location de la salle spect.
par les d. Clary, en 1901.

24 Septembre 1902.

Je me tiens
responsable des
frais encourus
par la Ville
pour la Saison d'été
mis à l'arrêt - 1902

Alain Stucchi

12/11/02

de location de la salle
par les d. Clary, en 1901

vous vous êtes porté garant de
une somme de \$15.00 qu'il doit
location d'une salle de specta-
n mois à Mr. Labelle pour payer
depuis longtemps écoulé et que
l'argent veuillez s.v.p. nous
s un délai de trois jours, autre-
retard dans le paiement de ce
des procédés. Je regrette que
à ces extrémités; si vous forcez
ez probablement tous ces désa-

ements-18.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

3 5

24 Septembre 1902.

Mr. Ant. Saucier,
Montréal.

55/202

*Re location de la salle
par le Sec. de la Ville en 1901*

Monsieur,-

Le 12 d'août dernier, vous vous êtes porté garant de Mr. Labelle pour le montant d'une somme de \$15.00 qu'il doit à la Ville de Maisonneuve pour location d'une salle de spectacles et il avait été accordé un mois à Mr. Labelle pour payer ce montant. Comme ce mois est depuis longtemps écoulé et que nous n'avons pas encore reçu l'argent veuillez s.v.p. nous faire remise de ce montant sous un délai de trois jours, autrement le Conseil fatigué de ce retard dans le paiement de ce compte, prendra immédiatement des procédés. Je regrette que nous soyons obligés d'en venir à ces extrémités; si vous forcez Mr. Labelle, vous vous éviteriez probablement tous ces désagréments-là.

Papayé

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU SECRÉTAIRE

telephone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 15 Janvier 1901. 190

Mr. M.G. Forement,

Secrétaire-Trésorier,

MAISONNEUVE.

55
802/901

Mon Cher Monsieur,-

Le Club Canada a l'honneur de vous informer
qu'il a l'intention de donner une représentation athlétique à
Maisonneuve le 4 février prochain.

En conséquence je vous demande si vous serez disposé de
louer votre salle de théâtre aux mêmes conditions que vous l'a-
vez louée aux autres Clubs qui ont organisé de telles soirées.

Dans l'attente d'une réponse, je demeure,

vosre &c.,

Jos. Hamelle

18 Janvier 1901.

53
060/201

M^r. Jos. Hamelle,

M O N T R E A L.

Monsieur,-

La vôtre du 15 Janvier est reçue et j'ai l'honneur de vous dire que la salle de théâtre de cette ville vous sera louée pour le 4 Février au soir, pour donner sous les auspices du Club Canada, une représentation athlétique d'amateurs.

Le loyer de cette salle sera de \$15.00 avec en plus un dépôt de \$10.00 pour couvrir les dommages s'il en est causé à cette salle.

Il est entendu que M^r. le Maire, les Conseillers et les officiers de la Corporation sont admis gratuitement à cette représentation.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur

Geo.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

accordée
 240
 216
 1800
 240
 1560
 Maisonnette 23 janvier 1901.
 1911

25 Janvier 1901.

Madame,
 HONNEUR.

Monsieur H. Desjardins

Maire de la ville de Maisonneuve

Maire de cette ville pour
 l'année prochaine, vous a été
 demandé de payer les dépenses oc-

Monsieur

Ayant formé un nouveau
 cercle de jeunes filles, nous venons vous
 demander l'approbation de votre part.
 S'il vous est possible, de disposer votre
 salle de spectacle pour un drame
 que nous avons monté. Si vous vous
 rendez à notre demande nous ai-

me d'être
 votre humble serviteur
 Sec. - Trés.
 Ville de Maisonneuve.

26 Janvier 1901.

merions à l'exécuter vers le 11 de février
prochain, au profit de la Conférence de la St Vincent
de Paul. Vos toutes dévouées.

Yvonne Beaupré Présidente.

Rosine G. Gagnon Directrice

Oléonore Gignas Vice Présidente

Maria Beaupré Secrétaire

Bernadette Marchand Secrétaire Financière

Membres du Conseil du Cercle

Sté Cecile de Maisonneuve.

Sté Cecile,

MAISONNEUVE.

maire de cette ville pour
prochain, vous a été
payez les dépenses oc-

me d'être

très humble serviteur

Sec. - Trés.

la ville de Maisonneuve.

25 Janvier 1901.

Mademoiselle Yvonne Beaupré,

55
-858/101

Présidente du Cercle de Ste. Genevieve,

MAISONNEUVE.

Mademoiselle,-

votre demande à Mr. le Maire de cette ville pour
 l'usage gratuit de la salle le 11 février prochain, vous a été
 accordée à condition toutefois que vous payiez les dépenses oc-
 casionnées.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

W. J. G. G. G.
 de la Ville de Maisonneuve.

~~THE~~ ROBERT MITCHELL CO., LIMITED.

~~MANUFACTURERS OF~~

~~ARTISTIC GAS AND ELECTRIC LIGHT FIXTURES.~~

~~T. C. 302-100~~

512/901
53

Montreal, 27 Feb 1901

Feb. 28th 1901.

Dear Sir

I hereby make application for the use of the Town Hall - on the night of 14th March for the purpose of giving an Athletic Entertainment

The show will be carried out under the name of The Maisonneuve A.A.A.

Awaiting a favorable reply -
M. G. Eremont
Secy Treas } Yours truly
Robt. Strauney
P. O. Box 736

be impossible to rent
of municipal elections
an other day, I will

Sec.-Treas
Town of Maisonneuve.

Feb. 28th 1901.

Mr. Robt. Strauney,

MONTREAL.

55
-858/001

Dear Sir,-

I must tell you that it will be impossible to rent
the hall for that time being the period of municipal elections

If you will be kind enough to choose an other day, I will
be very glad to rent that Hall.

Yours truly,

W. G. Gagnon
Sec.-Treas

of the Town of Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

4 4



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 2 Mars, 1901. 190

Mr. H.G. Borement, sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

576
100/901

Monsieur,-

En considération de mon manque de succès lors de la représentation donnée par moi dans le cours du mois dernier, je désire vous demander de vouloir bien me louer votre salle de théâtre pour la somme de \$3.85, étant donné que ma dernière représentation dans votre dite salle a été une perte d'argent pour moi.

Comptant bien que vous vous rendrez à ma juste demande,

Je demeure,

vosre tout dévoué,

J. Hamille
351. La Gauchetière
Montréal.

2 Mars 1901.

Mr. Jos. Hanelle,

M O N T R E A L.

55
856/001

Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 2 courant, je dois vous dire que si vous voulez louer la salle de spectacles de Maisonneuve pour le 19 courant, il vous sera loisible de l'avoir en payant la somme de \$3.85. -Cette réduction vous est accordée en égard au manque de succès que vous avez eu à la dernière représentation que vous vouliez y donner.

Cette salle est aussi louée aux conditions suivantes: le côté gauche du stage sera réservé spécialement pour les officiers de votre Club et pour ceux que je voudrai y admettre. Il faudra que cette représentation soit strictement d'amateurs et sous les auspices d'un Club d'amateurs.-Personne d'autres que le referee n'aura droit d'adresser la parole au public. Cette question est de signeur car si vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus, je me réserve le droit de faire discontinuer la représentation en aucun temps.

Si vous acceptez vous pourrez avoir la salle pour la date ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

J. H. Hanelle
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



Memorandum.

Bureau du Secrétaire

Maisonnette,

*53
20/901*

*Salle Louis pour le 19 Mars à Mr.
Jes. Hamelle.*



BUREAU DU SECRETAIRE

Telephone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 4 Mars 1901

M. J. Eremung Esq.,
100/901 Sec.

Monsieur -

Le comité pour l'élection municipale, des
Candidats M. M. Bleau, Fortin, Lachapelle,
et Reed, desirant se procurer la salle de Spectacles
pour la soirée du 15 Mars 1901: pour
Assemblée politique -

Je vous prie
de voter.

H. Paquette
Président
Comité

5 Mars 1901.

50
257/901

Mr. W. Paquette

Président du Comité de l'élection de M. W. Bleau, La-
chapelle, Fortin & Reed.

M A I S O N N E U V E .

Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 4 courant, j'ai l'honneur de
vous dire que vous pouvez vous servir de la salle de spectacles
de cette Ville pour le 15 Mars au soir, Mr. le Maire m'ayant té-
léphone qu'il vous accordait cette permission gratuitement.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

La Ville de Maisonneuve.

Maisonneuve
5/28/901 8th March 1901

Dear Sir

I am anxious to
have the use of the
Goron Hall Concert Room
gratis for the purpose
of holding a bazaar in
aid of our Church on
the 18th and 19th of April
next - If you would have
the kindness to let the matter
have your favorable consideration
I should much
Yours truly
H. Desjardins Esq. W. Sturwell.
Mayor -

7 Mars 1901.

th instant addressed to the
ed to inform you that you
re on the 18th & 19th of April
you pay the expenses to be
the caretaker.

satisfactorily,

truly,

Res. - Treas.

W. Sturwell Esq. Mayor of Maisonneuve.

7 MARS 1901.

Mr. Wm. Pennwick,

Maisonneuve.

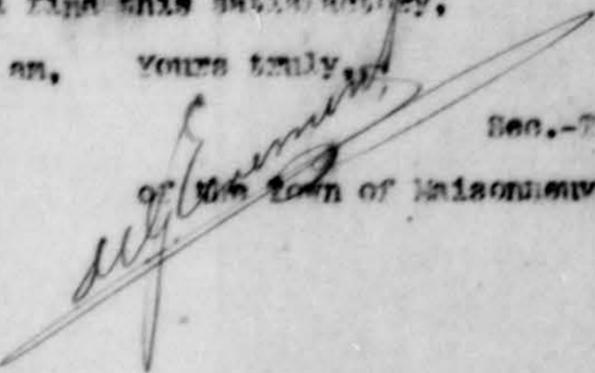
55
222/001

Dear Sir,-

In reply to yours of the 6th instant addressed to the Mayor of Maisonneuve, I am authorized to inform you that you can use the concert hall for a bazaar on the 18th & 19th of April next, free of charge, provided that you pay the expenses to be incurred for the insurance and for the caretaker.

Hoping that you will find this satisfactory.

I am, Yours truly,


Sec.-Treas.

of the town of Maisonneuve.

Maisonnette 16th Feb 1901

Dear Sir

⁵⁵
100/901 I am in receipt
of your favor of 7th inst
granting us the use of
the Concert Hall for 18th
and 19th prox^o and have
to thank you for your
kindness and courtesy in
regard to the matter -

I remain, Dear Sir

Yours truly

W. J. Russell

M. G. Government Exp
City

Office of . . .

THE ROBERT MITCHELL CO. LIMITED.

Manufacturers of

ARTISTIC GAS AND ELECTRIC LIGHT FIXTURES.

P. O. BOX 736.

March 7th 1901

53
~~44~~ 911

Montreal, 6/3 1901

Dear Sir:

M/R 7 1900

Confirming our telephone conversation of yesterday. I would like to rent the Hall for Thursday 2nd at for carrying out an Amateur Athletic Entertainment under the auspices of The Masonneuve A.A.A.

In waiting an answer
No. 64 Euclymment
Secy Masonneuve
Town of Masonneuve
Yours truly
Robt Strauney
Box 736

March instant, I say
want for carrying out
a auspices of the "
of \$10.00 to cover
to be refunded if there
following conditions:
ally reserved for the
that I would like to
letly amateur and under
the referee shall
the entertainment can
ons are not fulfilled.

[Handwritten signature]

Sec.-Treas.
of the Town of Masonneuve.

March 7th 1901

Mr. R. Strauney,-

M O N T R E A L.

35
868/901

Dear Sir,-

In reply to yours of the 6th of March instant, I say that you can get the hall for the 21st instant for carrying out an Amateur Athletic Entertainment under the auspices of the "Maisonneuve A.A.A."

The price will be \$15.00 and a deposit of \$10.00 to cover the damages if any; that sum of \$10.00 shall be refunded if there is no damages after the performance.

The hall is rented to you to the following conditions:

The left side of the stage is especially reserved for the officers of your club and for the persons that I would like to introduce.- This entertainment will be strictly amateur and under the auspices of a club. - No body else than the referee shall have the right to address the public, and the entertainment can be stopped at any time if the above conditions are not fulfilled.

I am

Yours truly,

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

55
~~55~~/901

Montreal March 20th. 1901

To the Town of Maisonneuve

185

We would respectfully make application
to rent Hall Town Hall on Tuesday
April 2nd, for the purpose of holding
an entertainment given by the
pupils of Prof. Krome's Acting Academy

We remain

Yours truly
Pupils of Prof. Krome
Per P. Krome

922 Dorchester

March 21st 1891

Mr. P. Rooney,

MONTREAL.

573
573/901

Dear Sir:-

Replying to your letter of the 20th March instant, I say that you can have the hall for the 2nd day of April on the conditions hereinafter mentioned, to wit: \$15.00 for the rent of the hall and \$10.00 to cover damages if any; the left side of the theatre is especially reserved for your officers and for the Council members and their friends. No one can address the public except the referee. The entertainment can be stopped at any time if the above conditions are not fulfilled, and that entertainment must be given under the auspices of an academy or a club and shall be strictly amateur.

I am,

yours truly,

Alfred P. ...
Sec.-Treas.
the Town of Maisonneuve.

55
855/901

Maisonneuve.

#07 Rue 1^{re} Av. E.

25th March 1901

- Blean Esq
Mayor.

(184/5)
Maisonneuve Pa

Dear Sir,

It is the intention of the members of the "Ladies Aid", in connection with the Maisonneuve Presbyterian Church, to hold a Bazaar on Friday the 12th April, and if it is possible to secure the loan of the Town Hall for that occasion, it would be esteemed a favor.

If you should be unable to grant the use of the Hall for that evening, I shall be glad if you will kindly advise me.

Yours truly

Nellie Ford
Secy.

APRIL 11th, 1901.

375
553/001

Miss Nellie Ford,
Maisonneuve.

Madam,-

I am directed by Mr. Bleau, Mayor of Maisonneuve, in answer to your letter of the 26th of March, received yesterday that the Town Hall is at your disposal for the 12th day of April provided that you pay the expenses to be incurred in holding that bazaar there.

The expenses are \$2.85 a day.

Hoping that ^{this} will be satisfactory,

I remain

Yours very truly,

Sec.-Trésor.

W. J. Evenden
of the Town of Maisonneuve.

Montréal 23 Avril 1901

AVRIL 1901

55
9 avril 1901

Au Maire
Et conseillers de la ville de Maisonneuve

701/5
Bien chers Messieurs

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma demande pour la vente de rafraichissement de bonbon et cigares pendant les entres acte dans la Salle des Spectacles les jours ou il y aura séance, comme dans le nouveau Théâtre qui fait son apparition dans la ville de Maisonneuve. Etant citoyen de la dite ville et payant taxes j'ai tout lieu de croire Messieur que vous me rendrez une réponse favorable. Réponse qui d'ailleurs me semble que très légitimes.

Dans l'esperance Messieurs
j'ai l'honneur de me soucrire

Olivier Bulteauville
562 Rue Notre Dame
Maisonneuve

26 Avril, 1901.

M. O. Bellefeuille,
Maisonneuve.

Monsieur,-

842/901

En réponse à la vôtre du 23 courant au Conseil de cette ville, je dois vous dire que vous devrez vous adresser aux personnes qui louent la salle de spectacle à chaque représentation, pour avoir le permis de vendre des rafraichissements à cet endroit, attendu que lorsque nous louons la salle nous n'en sommes plus les propriétaires.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M. J. G. G. G.
de la Ville de Maisonneuve.

**Caisse Nationale
d'Économie**

ARTHUR GAGNON,
Sec.-TREAS.

Montreal, 26 avril 1901

MONUMENT NATIONAL

55
207/901

Au Secrétaire de la
Municipalité de Maisonneuve

Monsieur

Monsieur, Lamengier, un de mes
organisateur. me fait rapport qu'il a déjà
demandé à louer la salle du conseil, je crois
et que des arrangements préliminaires ont été
faits au prix de \$3⁰⁰, mais que l'approbation
du comité ou du conseil devait être donnée.

J'ai inclut mon chèque pour le montant et
retenu la demande qui vous a été faite.

J'espère recevoir une réponse favorable
et demeure

Votre tout dévoué

Arthur Gagnon

27 AVRIL, 1901.

MR. ART. GAGNON, Secrétaire,
CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE,
MONTREAL.

57
109/901

Monsieur, -

J'ai l'honneur de vous informer que vous
pourrez vous servir de la salle de spectacle, lundi soir, en
payant les dépenses occasionnées par l'usage de cette salle.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

J. Gagnon
Sec. - Trés.

de la ville de Montreuil.

15 Mai, 1901.

Maisonnette 14 Mai, 1901.

MAI 14 Rec

55
100/901

Monsieur Ecrement

Monsieur

Nous demandons l'usage de la salle pour une soirée qui doit avoir lieu le 30 juin et les fêtes, à condition de payer les dépenses occasionnées.

accepté

Cercle dramatique Ste Cécile
de Maisonnette.

Joseph Blouin Maire

est accordée aux conditions
est-à-dire en payant les
sera libre pour les

d'être
de l'homme serviteur
Sec.-Trés.

ville de Maisonnette.

15 Mai, 1901.

Cercle dramatique "Ste. Cécile"

Maisonneuve.

35
867/901

Mademoiselle,

Votre demande du 14 Mai courant est accordée aux conditions mentionnées dans votre lettre c'est-à-dire en payant les dépenses. Ainsi l'usage de la salle vous sera libre pour les soirées du 30 Juin à du 1er Juillet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M. G. D. Beaufré

M. G. D. Beaufré
de la ville de Maisonneuve.

Geo. F. Beaman,

CONSERVATORY OF

Dancing, Department and Physical Culture,

DRUMMOND HALL

226 ST. CATHERINE STREET.

DRUMMOND HALL

79-81 Drummond Street.

79-81 Drummond Street.

Montreal, May 28 1901

MAY 29 Rec'd

Town of Maisonneuve

⁵⁵
~~55~~ 911 *Gentlemen*

I hereby make application to rent the Maisonneuve Opera House for one evening June 11th 1901 for the production of Uncle Toms Cabin (amateur Company). I would like the Opera House as reasonable as I could possibly get it as I intend giving a percentage of my receipts to the English School of Maisonneuve (through the head teacher Mrs Murray) kindly let me know by return mail as if satisfactory with the Town Council to let me have Opera House as my printing is ready to go on the press and oblige
Yours truly

GEO. F. BEAMAN,

DRUMMOND HALL

79-81 Drummond Street.

Geo. F. Beaman

Accepted 15th 1000^{ft} 95⁰⁰.

Geo. F. Beaman

30 Mai 1901.

514
553/801 Mr. G.F. Beaman,

M O N T R E A L.

Re rent of the Hall.

Dear Sir,-

Your application to rent the Maisonneuve Opera House has been granted for the evening mentioned in your letter of the 28th instant for the production of "Uncle Tom's Cabin", to the following conditions: the rent of the hall for that evening will be \$15.00 and besides that, you will make a deposit of \$10.00 which will be refunded to you after the performance, if there is no damages caused by you. -We will furnish the caretaker, the light and the machinist. -That amount of \$25.00 is payable on the night of the performance before the opening of the door.

Please answer me if you accept those conditions.

I am

Yours truly,

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.



Memorandum.

Bureau du Secrétaire

Téléphone Bell 6323
" March. 1923

Maisonneuve, June 4

Town of Maisonneuve

55
+54901

Gentlemen I accept your terms and conditions
as regards your Open House for Tuesday June 11th
for the production of Uncle Tom's Cabin

Geo. F. Beauman.



BUREAU DU SECRETAIRE

Telephone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 15 juillet 1901

A Mr. le Maire et a Messrs. Conseillers. -

55
1901

Messieurs,

Les nombreux amis de notre concitoyen
M. J. B. Adam, ont l'intention de se réunir à
la salle de spectacle de Maisonneuve afin de lui
présenter un cadeau, pourrions-nous se procurer
la dite salle pour samedi soir, 20 courant gratuit

Esperant que vous accéderez à notre demande

Je vous prie

Vos très dévoués

Accordé par le Maire

J. Payette

Sec.

Com. C.

Montreal
Aug 14 - 1901
To the Clerk. Maisonneuve.
Council

Dear Sir
Please let me know
on what conditions
you lease your hall
for a boxing exhibition
for a date on or
about the 29th Inst.
Yours Respectfully
Thomas Thompson
c/o Thomas Boyle
River side Park
Maisonneuve

AUGUST, 17th 1901.

14th instant I say that
this month for a boxing
fight and besides that you
or damages if any. -The
reserved for your officers
friends. -No one can ad-
The exhibition can be
ditions are not fulfilled.
posit must be made in ad-

Truly

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

August, 17th 1901.

Mr. Thos. Thompson,

c/o Mr. Thos. Boyle,

Riverside Park,

Maisonneuve.

55
666/001

Dear Sir,-

Replying to your letter of the 14th instant I say that you can have the hall for the 28th of this month for a boxing exhibition to the following conditions:

The rent is \$25.00 for that night and besides that you will make a deposit of \$10.00 to cover damages if any. -The left side of the stage is especially reserved for your officers and for the Council members and their friends. -No one can address the public except the referee.- The exhibition can be stopped at any time if the above conditions are not fulfilled.

The rent must be paid and the deposit must be made in advance.

I am

Yours truly,

W. J. G. G.
Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

M^r La Prairie ^{tolerance par le}
Conseil ^{Alp}

et Les Concessionnaires
- de

Missionnaire.

Messieurs

Je vous de-
mande de leur
vouloir me donner
le permis de donner
un établissement dans
le Parc River - St.
le 23. courant - au
Sair

Toujours si les
reflexions ne sont
pas suivies comme
ils doivent être
J'espère Messieurs
que vous ne me
refuserez pas faire

Je demeure
votre fait dévoué

A. Omer Thomas
Propriétaire
River-Side Park.

lo
en
chaque
savoir
que
travaux
par

SEP 11 noon

7 hrs
312/3

25 septembre 1901.

Maisonneuve 1 pt 11/01

55
650/411

à Mr. le Maire, et Mess. les échevins
de Maisonneuve

Le cercle St. George de l'Alliance Nationale
m'a chargé de vous écrire, au sujet
de la Salle des Spectacles, que nous
aimerions avoir pour le 21 Oct.
prochain pour y faire une séance
dramatique, au bénéfice du cercle
espérant que vous nous répondrez
favorablement

Très tout dévoué

H. Leclerc

Sec. Archiviste Cercle St. George

seigneur,
solennelle.

dire que la salle de specta-
selle, pour une représentation,

pour d'être
votre humble serviteur

Sec.-Trés.

la ville de Maisonneuve.

25 septembre 1901.

Mr. H. Gendron,

Sec. du Cercle St. George,

Maison-Neuve.

53
258/001

Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous dire que la salle de spectacle que vous avez demandée au Conseil, pour une représentation, vous a été accordée.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maison-Neuve.

53
800/901

M. M. le Maire et les conseillers
de la Ville de Maisonneuve

Messieurs

J'ai l'honneur, au nom des
Forestiers Canadiens de Maisonneuve, cour
"La Salle" N° 65, de vous demander la
salle des spectacles pour le premier décem-
bre dans l'après-midi et le deuxième jour
du même mois dans la soirée, pour don-
ner des représentations au bénéfice de la
société susdite. Je vous prie aussi de
nous laisser avoir la salle pour les pratiques
et répétitions, et d'en informer le gardien, et
ce pour éviter toute discussion avec le dit gardien

Agréez Messieurs les sentiments
de ma haute considération

Ch. Joubert

Secrétaire archiviste

Maisonneuve 21 Octobre 1901

29 Octobre 1901.

Mr. Chs. Jouvét,
Maisonneuve.

52
-858/901

Monsieur,-

Votre lettre au Conseil re location de la salle de spectacle a été soumise, et cette lettre a été laissée à la discrétion de Mr. le Maire que vous voudrez bien voir au sujet de la location de cette salle.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



...COUR DE LA SALLE No 785...

Ordre Canadien des Forestiers

SALLE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

189 LETOURNEUX

Maisonneuve, Que., 8 Janvier 1902

Monsieur M. J. Evincent

55
~~855~~
911

Ci-joint un chèque de \$ 1.25⁰⁰

pour l'assurance de la salle de spectacle.
Le gardien de la salle de spectacle nous ayant
informé qu'il se chargeait rien pour notre
société.

Bien à vous

M. J. Evincent
Sec. arcto.

11 Janvier, 1902.

Mr. Chs. Jouvot,

Sec.-Arch.,

ORDRE CANADIEN DES FORESTIERS,

Maisonneuve.

6-1
233/902.

Monsieur,-

J'ai reçu la vôtre du 8 courant avec un chèque de \$1.85 l'accompagnant. -Vous déclarez dans cette lettre que Mr. Chartrand vous a informé qu'il ne vous chargeait rien pour ~~la soirée que vous avez loué~~ la salle de spectacle et aujourd'hui même, après l'avoir vu il me dit qu'il n'a fait aucune remise dans ce sens.

Conséquemment vous voudrez bien nous transmettre un autre chèque au montant de \$2.00.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

W. E. E. E. E. E. Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

J. A. GURIN,
Gérant.

A. LANOTHE,
Président.

J. A. GAGNON,
Sec.-Trés.

NOV 11 Rec'd
J. LARIVIERE,
Capitaine

Club de Base-Ball

• • **Ste-Marie**



14 Novembre, 1901.

33
600/901

Montreal, 11 Novembre 1901

Monsieur

Je fais par la présente lettre appli-
cation pour la location de la salle
de spectacle de Maisonneuve pour donner
une soirée dramatique et musicale le
premier du mois de décembre 1901 qui
se tiendra le dimanche je desirerais donner
une répétition dans l'après midi et le soir
pour les enfants seulement et le soir pour tout
le monde. J'espère que j'aurai une
réponse favorable car nous en sommes
à une entente satisfaisante nous intention
serait de conclure un marché pour la saison
d'hiver. Croyez moi votre très affectueux
J. A. Gurin. No. 563. Beaudry.

Montreal

nt je dois vous dire
la salle de specta-
sser jouer le dimanche.
nous pourrons vous

umble serviteur

Sec.-Trés.

e de Maisonneuve.

14 Novembre, 1901.

Mr. J.A. Guérin,

Montréal.

55
-558/901

Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 11 courant je dois vous dire que le Conseil de Ville ne peut, vous louer la salle de spectacles, pour aucune considération, pour y laisser jouer le Dimanche.

Si vous désirez jouer d'autres jours, nous pourrions vous faire des conditions.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

100/101

NOV 13 Rec'd

Maisonneuve Nov 12 1911

To the Mayor & Councilors
Gentlemen

The board of management of the Maisonneuve
Presbyterian Church would like to have the
use of the Concert hall on Nov 21 of November
to hold a concert their
hopping their request will be granted
I remain yours

avec
un grand
remerciement

J. B. Taylor
Sec & Tres

that hall is granted.

I must declare that Dr. R.A. Kerr called upon me to
have this hall for the same date as above: I believe it is for
the same purpose. -If it was not for the same purpose, Dr. Kerr
would have the first privilege.

I am

yours very truly,

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

Nov. 14th 1901.

55
888/901

Mr. J.C. Taylor,
Maisonneuve.

Dear Sir,-

Your request to the Mayor of this Town for the use of the concert hall on the 21st day of November to hold a concert in that hall is granted.

I must declare that Dr. R.A. Kerr called upon me to have this hall for the same date as above: I believe it is for the same purpose. -If it was not for the same purpose, Dr. Kerr would have the first privilege.

I am

yours very truly,

W. J. G. G. G.
Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

DEC 4 Rec'd

55
~~55~~/401

A M. le Maire
et les conseillers

Je m'adresse à vous
Messieurs, pour vous deman-
der, si, il y aurait possibilité
de me laisser avoir la Salle,
moyennant la somme de
\$10.00, pour un match à
bras-le-corp, "Wrestling-match"
organisé par des jeunes gens
de la ville de Maisonneuve.

En m'accordant cette
demande, je vous serai très
reconnaissant.

Je demeure, etc.
E. Menards

DEC 21 1901

Mme M. de la Cour pour le
M. a cause de la Seance Conf. St de Paul du

3/10² ~~M. de la Cour~~ Contrat 19 Décembre 1901

55
~~55~~ 901

Messrs. du Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messrs.

Ayant déjà donné une représentation a votre
salle de spectacle de Maisonneuve et ayant été très sa-
tisfait de la manière que les choses ont été faites
Et ayant eu beaucoup d'encouragement du public
de Maisonneuve. C'est donc que nous avons décidé
de donner une autre représentation a laquelle nous
comptons sur votre générosité. Nous vous demandons
cela afin que tout s'arrange pour le mieux.
A notre dernière représentation que nous avons eu le
30 Septembre dernier ou nous avons joué le Bossu
les conditions étaient de quinze dollars pour la salle
ainsi que trois exercices que nous avons eu a la
dite Salle. Aujourd'hui nous vous demandons de
bien vouloir nous laisser avoir la salle pour le
24th jour du mois de Janvier 1902. Espérant que
vos conditions seront des plus avantageuses
vu que cette journée la salle est très rarement
occupée pour des représentations. Nous vous demandons

Trois ou quatre exercices a la salle si cela est
possible. Tel que le Dimanche apres midi le Mardi
Mercredi et Jeudi. car que la piece est tres difficile
et que cela nous aidera beaucoup. en faisant ainsi
nous aurons l'honneur de vous faire cette demande.
Bien Sincere. Esperant d'etre favorise de votre
reponse au plus tot possible.

Très Sincèrement
— Cercle National. —

Paul J. Drapeau
413 Ave. Duluth
En Ville

[54-4-5 (1902)]

- 1902 -

JAN 24 Rec'd

Montréal 23 Janvier 1902

Messrs. du Conseil de Ville de Montréal

~~1111~~
55/902
Messrs.

N'ayant pas pu avoir votre salle de spectacle pour le 24 Janvier nous renouvelons la demande pour le 24 Février prochain. Nous vous demandons les mêmes conditions que sur notre lettre précédente quant à l'exercice à la dite salle les jours qui vous conviendront pourvu que nous ayons notre dernier exercice le dimanche qui précédera notre représentation. Nous espérons avoir une réponse au plutôt possible laquelle nous favorisera de meilleures conditions.

Vos très dévoués

Cercle National

J. A. Drapeau

Secrétaire
413 Avenue D'Outremont
ou Téléphone Mon: 1310

28 Janvier 1902.

Mr. J.A. Drapeau, Gérant,

Cercle National,

Montréal.

55
1003/902

Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 23 courant, je dois vous dire que nous vous louerons la salle pour la date que vous avez déterminée (24 février), aux conditions suivantes, savoir: \$15.00 pour la soirée; un dépôt de \$10.00 au cas où il y aurait des dommages et vous pourrez prendre deux exercices dans la salle: ces exercices seront pris les jours qui vous conviendront pourvu que ce ne soit pas le dimanche, vu que ce jour-là nous ne pouvons pour aucune considération laisser jouer personne dans cette salle.

Si vous acceptez ces conditions veuillez s.v.p. nous en informer.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

HEURES DE CONSULTATIONS
8 à 10 A.M.
1 à 3 P.M.
6 à 8 P.M.

MAR 5 Rec'd
TEL. BELL 1930 EST.

M^r J. B. A. Quintal,

155 RUE LETOURNEUX

Mars 1902.

~~1002/912~~ Maisonneuve, 5 Mars 1902

A Monsieur le Maire
et Messieurs les conseillers de la Ville de
Maisonneuve

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander
la salle de spectacle aux meilleures
conditions, si possible pour l'assurance

pour donner une soirée, le lundi de
Pâques, sous les auspices d'un
club social et récréatif, venant
de se former à Maisonneuve.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre dévoué serviteur,

J. B. A. Quintal

pli une lettre de
il demande à louer
Pâques.
e condition vous loue-
lettre.

tre

able serviteur

Sec.-Trés.

le de Maisonneuve.

Alcende Carthage
Maisonneuve

4 Mars 1902.

53
1053/902

Mr. T. Bleau, Maire,
M a i s o n n e u v e .

Mon Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli une lettre de
Mr. le Dr. J.B.A. Quintal par laquelle il demande à louer
la salle de spectacles pour le Lundi de Pâques.

Vous voudrez bien me dire à quelle condition vous loue-
rez cette salle et me retourner cette lettre.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



1.85
2.00
385
BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 14 Mars 1902

Aux Ecrivaire
de la Ville de Maisonneuve

1100/112

Monsieur
Nous avons demandé
pour l'usage de la salle de
spectacle de votre ville pour
mondi le 8 avril pour y donner
une représentation musicale
au bénéfice de l'école de mai-
sonneuve. Comme c'est pour
une œuvre religieuse j'espère
que vous nous accorderez cette
demande gratuitement. Nous
paierons le somme de 2.00 pour
dépenses occasionnées
votre

Accorde par M. le Maire
par téléphone gratuite.
Monsieur Paul Lévesque

Paul Beignon

1103/912

We want to engage the
Theatre for the night of
April 2nd ~~Friday~~ ^{Wednesday} at \$1500
per night

The C.P.R. Dramatic Club

Stanley Gover
Manager.

EDMOND HARDY

EDITEUR ET IMPORTATEUR DE MUSIQUE ET INSTRUMENTS

Seul Agent au Canada

DE LA

Maison Jerome Thibouville-Lamy & Co.

DE PARIS, LONDRES ET NEW YORK

...Fabricants de...

MUSICAL INSTRUMENTS AND STRINGS.

RUE NOTRE DAME

Rec'd 28MA1

477/5



55

700-912

Aussi Seul Agent de la
MAISON C. MAHILLON
DE
LONDRES ET BRUXELLES

PHONOGRAPHES
ET
GRAPHOPHONES

- MUSIQUE DE PIANO,
Romances, Chansonnettes, etc.
- MUSIQUE MILITAIRE
pour Harmonies et Fanfares.
- MUSIQUE POUR ORCHESTRE DE
SYMPHONIE.
- MUSIQUE RELIGIEUSE.
- CHŒURS POUR ORPHÉONS,
- MÉTHODES,
Ouvrages Théoriques et Elémentaires
pour tous les Instruments.
- INSTRUMENTS A CORDES,
Violons, Altos, Violoncelles, Contre-
Basses.
- CORDES HARMONIQUES.
- PUPITRES PORTATIFS,
en Fer et Nickelés.

Réparations d'Instruments
de tous genres.

GUITARES ET MANDOLINES
des meilleures manufactures.

Montreal, le 27 Mai 1902

*Monsieur le Maire et
Messieurs les Conseillers de
la ville de Maisonneuve.*

Messieurs,

*J'ai l'honneur de vous
demander de me prêter pour
des représentations théâtrales qui
seront données cet été au Parc
Riverside à Maisonneuve quelques
décors qui sont actuellement à
l'hotel-de-ville.*

*Je m'engage à les remettre
en parfait ordre à la fin de la saison.*

*Esperant Monsieur le Maire
et Messieurs les échevins que vous ferez droit à
ma demande, j'ai l'honneur d'être, votre
tout dévoué Edmond Hardy, directeur artistique, du Parc
Riverside.*

11 Juin 1902.

Mr. Ed. Hardy,

55
1033/902

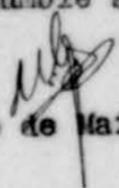
Montréal.

Monsieur,-

En réponse à la vôtre au Conseil de cette Ville, je
dois vous dire que le Conseil vous prête les décors de la salle
de spectacle aux conditions de votre lettre, mais le Conseil se
réserve le droit de reprendre ces décors en aucun temps et sans
avis.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

To the Mayor and Council
of the Town of ^{NOY. 12. 1841} Maisonneuve,
Gentlemen,

^{35/912} The Ladies
of the Maisonneuve Pres-
byterian Church desire
the use of the Town Hall
on the afternoon and evening
of Tuesday, June 3rd, and
have requested me to make the
application. I trust that you
will grant their request on
the same moderate condi-
tions as heretofore.

I subscribe myself
Your obedient servant,
W. M. G. Kercher.

Minister.

50
1005/902
Mémorandum 7 Juin 1902
M^r le Secrétaire

Ayant eu la permission de M^r le
Maire de prendre la Salle de spectacle
deux soir dans le mois Juin je voudrais
m'en occuper le 16 et le 17 Juin sans
location

Je suis
à vous tous M^{rs} les conseillers
et M^r le Secrétaire

votre humble servante

Damey Fenwick
Jos Sicard

11 Juin 1902.

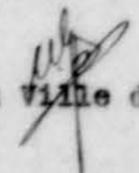
5-3
1055/902
Dne. Ve. Jos. Sicard,
Maisonneuve.

Madame,-

En réponse à la vôtre du 7 juin courant j'ai dois vous dire que vous pourrez avoir l'usage gratuit de la salle pour les soirées du 16 et du 17 courant, c'est-à-dire en ne payant que les dépenses, savoir: \$3.85 par soir. Ce montant de \$3.85 comprend \$2.00 pour le gardien et \$1.85 pour les assurances; maintenant si le gardien vous offre ses services gratuitement il ne vous restera que l'assurance à payer.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Rec'd 30 JUN

23 Juillet 1902.

3 Juillet 1902.

Maison neuve 25 Juin / 02
50/902

M. G. N. Evesmont
Secrétaire Ville Maison neuve

Monsieur;

La présente est pour
savoir si la salle de Spectacles
serait disponible le 2 & 4 Août / 02
Veuillez me laisser
à savoir par le retour de la
maté nos meilleures conditions.
Bien à vous

1034 Rue Berri

J. E. Labelle
1034 Rue Berri
Montreal

le 5 juin dernier je dois
pour les dates mentionnées
prochain.
de \$15.00 par soirée, et
cas où il y aurait des
somme de \$10.00 vous est
à louer cette salle nous
ement vous voulez y tenir.
r d'être
re très humble serviteur
Sec.-Trés.
Ville de Maisonneuve.

3 Juillet 1902.

Mr. J.E. Labelle,

M o n t r é a l.

Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 25 juin dernier je dois vous dire que la salle est libre pour les dates mentionnées dans votre lettre c.a.d. 2 & 4 août prochain.

Le loyer de cette salle est de \$15.00 par soirée, et un dépôt de \$10.00 doit être fait au cas où il y aurait des dommages; il va sans dire que cette somme de \$10.00 vous est remise s'il n'y a aucun dommages.

Maintenant avant de vous louer cette salle nous aimerions à savoir quel genre d'amusement vous voulez y tenir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M.P.
de la Ville de Maisonneuve.

4 Rue
5740

Ouvrage de Dentisterie à Prix Modérés

162, RUE ST-DENIS

Plombage . .

EN OR, ARGENT,
PLATINE
PORCELAINES

Institut Dentaire Franco-Américain

Spécialité :

DENTIER COMPLET GARANTI \$5.00

Un médecin est constamment présent
à nos bureaux.

Montréal, Le 22 Juillet 1902

55/902

Monsieur

Sur votre lettre vous avez
mentionné le prix pour la séance qui était
de \$5.00 par soirée. J'aimerais à savoir si nous
sommes obligés de payer pour la répétition
devant les enfants qui se trouvent là et après
midi j'espère que vous nous suragerez pour
pour celle-ci et que vous ne ferez pas plus
que les autres soirs car nous devons avoir
quelque ^{répétition} représentation dans la salle avant la
soirée au moins deux. Nous comptons sur votre
obligeance, ainsi faisons vous nous rendre
un grand service car je sais qu'un mot de
vous suffira pour nous le faire avoir, en attendant
ma réponse je demeure votre dévoué
J. G. Labelle
162 St Denis
Montréal.

24 Juin, 1902.
23 Juillet 1902.

nd, pour une répétition

lettre car je vous

le la salle. Les enfants

pour vous charges le

us en tenir aux

à cinq cents d'entrée

le nous vous avons

que dans des salles plus

\$15.00 par soirée;

nous charge que \$20.00

cela ne fait pas

.p. nous répondre.

tre

able serviteur

Sec.-Trés.

de Maisonneuve.

Genevois.

J. G. Labelle
162 Rue St Denis
Montréal

23 Juillet 1902.

Mr. J.E. Labelle,
Montréal.

55/902

Monsieur,-

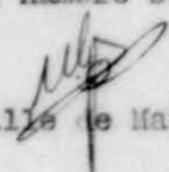
Re location de la salle.

Au sujet ci-dessus vous devrez vous en tenir aux conditions mentionnées dans la lettre que nous vous avons adressée, c.a.d. que vous aurez à payer \$15.00 par soirée; que vous jouiez l'après-midi ou le soir cela ne fait pas de différence.

Si vous acceptez veuillez s.v.p. nous répondre.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Montréal, 24 Juin, 1902.

Monsieur,

83/902

Reçu la votre du 23 courant. Depuis quand, pour une répétition devant les enfants, vous chargez \$15,00 ?

Je crois que vous n'avez pas compris ma lettre car je vous demandais le prix pour une soirée et un exercice devant les enfants non pas pour deux. Je ne vois pas en quel honneur vous chargez le même prix pour un exercice devant les enfants à cinq cents d'entrée que pour une soirée à 25 cts et à 35 cts. Lorsque dans des Salles plus considérables que celle de Maisonneuve on ne nous charge que \$20,00 pour deux soirées.

Veuillez prendre ces remarques en considération et changer un peu votre idée à notre égard.

Bien à vous.

Membre du Cercle de Maisonneuve.

J. E. Labelle Président
10,28 Rue Berri
ou
162 Rue St-Denis

26 Juillet 1902.

53/902
Mr. J.E. Labelle,
Montréal.

Monsieur,-

J'accuse réception de votre aimable lettre datée du 24 juin dernier mais que je n'ai reçue qu'hier, et en réponse je dois vous dire qu'il importe peu de savoir depuis quand et en l'honneur de quel saint, la Ville de Maisonneuve charge \$15.00 pour location de la salle; il suffit que vous sachiez que c'est \$15.00 par représentation, pour savoir à quoi vous en tenir. Il importe peu aussi pour la Ville de Maisonneuve de savoir que des propriétaires de salles publiques ne chargent que \$20.00 pour deux représentations quand elle-même décide de charger la somme de \$15.00 par représentation.

Cependant pour montrer toute l'arrogance de votre petit interrogatoire, je vous répondrai, Mon Cher petit Monsieur, que le Conseil charge \$15.00 par et en vertu d'une résolution de ce même conseil en date du 5 décembre 1900; si vous avez eu ou si quelqu'un a eu un prix réduit pour la location de cette salle depuis cette époque, c'est du comme je vous l'ai dit à la faveur de Mr. le Maire ou de Mr. le Président du Comité de l'Hôtel-de-Ville qui ont pleine autorité de faire cette sorte de réduction.

Espérant que ces quelques explications calmeront votre bouillante prétention,
Veuillez me croire, 

30 Juillet 1902.

Mr. J.B. Chartrand,

55/902

Maisonneuve.

Monsieur,-

Je dois vous informer que la salle est louée pour
le 15 août prochain pour y donner une exhibition de boxe

Vous voudrez bien s.v.p. voir à ce que tout soit prêt
et me croire

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

26 Août 1902.

Mr. J.B. Chartrand,

55/902.

Maisonneuve.

Monsieur,-

Je vous donne avis que la salle est louée pour la
soirée du 29 courant pour y donner une exhibition de boxe.

Veuillez noter et ne croire,

Votre très humble serviteur

M. G. Erenand Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Par lui

9 Sept. 1902.

55/902
Mr. Ant. Saucier,
Montréal.

Monsieur,-

Veillez s.v.p. prendre avis que le loyer de la salle
de spectacle, dû par Mr. J.E. Labelle et dont vous vous êtes
porté garant, deviendra dû le ¹² septembre courant.

Veillez s.v.p. y pourvoir et me croire,

Votre, très humble serviteur
J. J. Ass.
Ass., Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

12 Sept. 1902.

Mr. J.B. Chartrand,
Maisonneuve.

55/912

Monsieur,-

Veillez s.v.p. prendre connaissance que la salle
est louée pour le 15^ele 18 septembre courant, pour y donner des
exhibitions de boxe.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Rec'd 25 SEP

26 Sept. 1902.

Montreal 26 Sept. 1902.

53/602

Monsieur

Je vous écris ces quelques lignes pour vous demander s'ils ont peut être obtenu le permis de donner une exhibition de boxe entre M^r Miron du Club de Baseball Mascotte et M^r Rioup du M. A. A. A. le 10 Octobre prochain. Positivement une exhibition et il peut y avoir une ou deux rencontres préli-

26 courant et je dois vous parler de spectacles pour une semaine prochain aux conditions suivantes pour cette soirée et en plus \$25.00 pour payer les dommages de l'exhibition. S'il n'y a aucun dommage sera remise après la séance. Cette somme est entièrement et exclusivement des officiers. -Aucune autorisation de droit de parler aux spec-

tateurs. Le Conseil se réserve le droit, par lui ou ses officiers, d'arrêter l'exhibition en aucun temps s'il le juge nécessaire.

Si vous acceptez ces conditions vous voudrez bien inclure dans votre réponse d'acceptation, la somme de \$25.00 ci-dessus mentionnée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

minaires (Exhibitions). Une
réponse nous aurait beau-
coup plaisir.
Vos dévoués...

H. Michaud

F. A. Chagnon
Hotelier.

Repondez a cette adresse

N^o H. Michaud
1873 St Catherine

26 Sept. 1902.

26 courant et je dois vous
elle de spectacles pour une
prochain aux conditions

pour cette soirée et en plus
1.00 pour payer les dommages
exhibition. S'il n'y a aucun
us sera remise après la sé-

e est entièrement et exclu-
ses officiers. -Aucune au-
a droit de parler aux spec-

tateurs. Le Conseil se réserve le droit, par lui ou ses of-
ficiers, d'arrêter l'exhibition en aucun temps s'il le juge
nécessaire.

Si vous acceptez ces conditions vous voudrez
bien inclure dans votre réponse d'acceptation, la somme de
\$25.00 ci-dessus mentionnée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

26 Sept. 1902.

Mr. H. Michaud,
Montréal.

53/912
Monsieur,-

J'ai reçu la vôtre du 26 courant et je dois vous dire que vous pourrez avoir la salle de spectacles pour une exhibition de boxe, le 10 octobre prochain aux conditions suivantes:

Le loyer sera de \$15.00 pour cette soirée et en plus vous devrez faire un dépôt de \$10.00 pour payer les dommages si vous en causiez lors de cette exhibition. S'il n'y a aucun dommages cette somme de \$10.00 vous sera remise après la séance.

Le côté gauche de la scène est entièrement et exclusivement réservé au Conseil et à ses officiers. -Aucune autre personne que le referee n'aura droit de parler aux spectateurs. Le Conseil se réserve le droit, par lui ou ses officiers, d'arrêter l'exhibition en aucun temps s'il le juge nécessaire.

Si vous acceptez ces conditions vous voudrez bien inclure dans votre réponse d'acceptation, la somme de \$25.00 ci-dessus mentionnée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Maisonneuve
October 10th 1902
273 Stourmont Ave.

obre, 1902.

Mr. Ecrement
Dear Sir:

The Ladies Aid
Society of the Maisonneuve
Presbyterian Church, would
like to have the use of the
Town Hall on the afternoon
and evening of November 13th-
14th to hold a bazaar.

Yours sincerely,
Bertha MacIsaac
Secretary.

est accordé
tions ordinaï-
stemus.

serviteur

Sec.-Trés.

isonneuve.

Sec.-Trés.

sonneuve.

21 Octobre, 1902.

Mme. B. Mackeracher,

Maisonneuve.

Madame,-

83/02
L'usage de la salle de spectacles vous est accordé pour les 13 et 14 novembre prochain au conditions ordinaires, c'est-à-dire celles que vous avez déjà obtenues.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

11 Novembre, 1902.

M. J.B. Chartrand,
Maisonneuve.

Monsieur,-

Je vous donne par les présentes avis que la salle
est louée pour jeudi et vendredi, le 13 et le 14 courant, pour
y tenir un bazar.

Vous voudrez bien s.v.p. préparer la salle en
conséquence.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

1 1 4

Entre les soussignés, Mr. Wilfrid Thibault, employé
civique de la Cité de Montréal,

d'une part

Et la Ville de Maisonneuve,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit, savoir:

La Ville de Maisonneuve s'engage à louer et loue au
dit Mr. Wilf. Thibault, une salle connue sous le nom de: "salle
d'opéra de Maisonneuve", pour y donner une exhibition de boxe
dans la soirée du 6 décembre prochain.

Le dit Mr. W. Thibault de son côté s'engage à commen-
cer la dite représentation à 8 1/2 hrs. P.M. précises et à y
donner toute son attention en ce qui concerne sérieusement
la chose.

Le prix de la location de la salle sera de (\$15.00)
quinze dollars et de plus un dépôt de dix dollars (\$10.00)
sera exigé, lequel devra servir à couvrir les dommages au cas
où il y en aurait et servira aussi à garantir la bonne exécu-
tion des engagements du dit Mr. W. Thibault.

Les noms de ceux qui figureront au programme seront:

W. Thibault vs H^m Keller

Il est de plus convenu de part et d'autre que les mem-
bres du Conseil, les officiers de la Corporation de Maisonneu-
ve et quelques amis seront admis gratuitement à la dite repré-
sentation.

Fait en double ce vingtième jour du mois de novembre,

1902.

LA VILLE DE MAISONNEUVE

Wilfrid Thibault

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 489

Recommandé ce jour une lettre complètement affranchie* adressée à



Mex Luperano Fils
Montreal

CS
Maitre de Poste.

* Si la lettre ne l'est pas, le maître de poste devra attirer l'attention de l'expéditeur sur ce point et exiger le supplément de port avant d'accepter la lettre.

N. B. - Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne délivre pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

COUVERT. 2-7-7.

MEMORANDUM

Co.

Montreal

20 Nov
11 Novembre 1902.

régal.

la location de la salle de spectacles
14 courant, je dois avec regret vous

dire que malgré le paiement de \$25.00 fait par vous pour loyer de la dite salle à cette date, il vous sera absolument impossible de l'obtenir, attendu que par une lettre de Mme. B. MacKeracher en date du 10 Octobre dernier demandant la salle pour le 13 et le 14 courant, elle lui avait été accordée par lettre en date du 21 Octobre 1902.

Par conséquent je vous retourne votre chèque de \$35.00 en vous informant que vous pourrez avoir la salle le 15 courant et que nous sommes disposés à vous rembourser les dépenses occasionnées par l'impression de vos cartes et annonces.

Comptant bien que ceci vous donnera satisfaction, je vous présente, Monsieur, avec mes regrets, mes sincères civilités.

LA VILLE DE MAISONNEUVE,

Sec. Trés.

P.S. Au moment de vous adresser la présente je téléphone à Mr. McGuire qui me répond qu'il accepte la date du 15 octobre.

Veillez s.v.p. nous répondre si vous changez d'avis et nous ferons les annonces en conséquence dans les journaux.

Mex Luperano

332 St. Paul

11 Novembre 1902.

Alf. Lespérance, Ecr.,
Montréal.

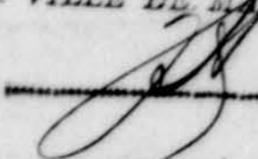
53/02
Monsieur,-

Relativement à la location de la salle de spectacles de cette Ville, pour le 14 courant, je dois avec regret vous dire que malgré le paiement de \$25.00 fait par vous pour loyer de la dite salle à cette date, il vous sera absolument impossible de l'obtenir, attendu que par une lettre de Dse. B. MacKeracher en date du 10 Octobre dernier demandant la salle pour le 13 et le 14 courant, elle lui avait été accordée par lettre en date du 21 Octobre 1902.

Par conséquent je vous retourne votre chèque de \$25.00 en vous informant que vous pourrez avoir la salle le 15 courant et que nous sommes disposés à vous rembourser les dépenses occasionnées par l'impression de vos cartes et annonces.

Comptant bien que ceci vous donnera satisfaction, je vous présente, Monsieur, avec mes regrets, mes sincères civilités.

LA VILLE DE MAISONNEUVE,


Sec. Trés.

P.S. Au moment de vous adresser la présente je téléphone à Mr. McGuire qui me répond qu'il accepte la date du 15 octobre.

Veuillez s.v.p. nous répondre si vous changez d'avis et nous ferons les annonces en conséquence dans les journaux.

332 St. Paul

MEMORANDUM

Liddell, Lesperance & Co.

Wholesale

53/02 Dry Goods Importers

Montreal

Le 20^{me} 1902

"La Ville de
Montréal"

Chers messieurs. -

Inclue s.v.p., trouvé facturé
des dépenses occasionnés par le changement de
local, pour la représentation du 14 dernier au soir,
dans votre ville.

Comme vous avez eu l'expérience
le succès financier de cette soirée a été nul, tandis
qu'il était assuré dans l'hôtel de ville. (opéra house)

Cependant je n'ai eu aucuns
défournements; tout ce que je vous demande est
le paiement des dépenses supplémentaires que
j'ai dû faire pour rendre la seconde salle propice
à cette représentation.

Voir votre lettre du 11 dernier.

Espérant avoir l'honneur de
vous lire bientôt, je demeure messieurs. -

Votre très dévoué

Alfred Lesperance 332 St. Paul

11/22
Montréal; Le 20 Nov. /902
La Ville de Montréal

Dr. à "Alfred Desjardins"

332 St. Paul.

Location	500 lbs. Charton - de chez R. Kennedy	2 00
	5 Lampes à Gazoline - de chez	2 50
	4 Gallons de Rhodolite	1 00
Location	1 Tente - de chez J. Somme	25 00
	Impressions - de chez Callahan Printing Co.	12 00
		<u>42 50</u>

une autre commande

11/22

1er Décembre 1902.

Mr. J.B. Chartrand,
Maisonneuve.

53/02

Monsieur,-

Veillez s.v.p. prendre avis que la salle est louée
pour le 4 courant pour y tenir une assemblée électorale.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

*Elles ont avisé par le ^{deux} pour
une autre assemblée*

M

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

53/902

Messieurs,-

Les soussignés, propriétaires, locataires et résidents de la Ville de Maisonneuve, avons appris avec regret que les exhibitions de boxe avaient été supprimées dans la Ville de Maisonneuve.

Comme nous croyons que ces exhibitions rapportaient un revenu assez considérable à la Ville de Maisonneuve, aux personnes qui avaient des emplois dans ces exhibitions et enfin à un grand nombre de contribuables de cette Ville, nous avons cru devoir vous demander de bien vouloir continuer à l'avenir ces exhibitions de boxe dans la Ville de Maisonneuve, dans la salle de spectacles. Nous sommes positifs que la Ville de Maisonneuve et ses citoyens ont tout à y gagner, non-seulement par leur réclame que cela peut faire mais aussi par l'argent qui sera dépensé dans Maisonneuve à chacune de ces représentations.

La fréquence de ces exhibitions n'est pas une objection pour qu'elles ne soient pas permises, attendu que plus il y aura d'exhibitions plus il y aura de revenus pour la Ville.

Il suffirait simplement que ces exhibitions fussent contrôlées d'une manière plus efficace de manière à prévenir les désagréments qui pourraient en résulter.

En conséquence nous prions votre Conseil de vouloir bien permettre que ces exhibitions de boxe soient faites à l'avenir dans la Ville de Maisonneuve.

Et nous ne cesserons de prier.

Maisonneuve, 5^e Décembre, 1902

[55-A-6 (1903)]

-1903-

2 janv. 1913

Jno. Busbray, Ecr., Avocat,
Montréal.

Monsieur,-

85/903

J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre du 30 décembre dernier au sujet du permis que vous a donné Mr. le Maire d'occuper la salle de spectacle pour y tenir une réunion au bénéfice de l'hospice Bourget et de vous dire que vous pourrez vous servir de cette salle pour le jour que vous mentionnez dans votre lettre, c.a.d. le 5 janvier prochain, moyennant une rétribution de \$3.85 pour couvrir les dépenses occasionnées par cette réunion.

J'avertis Mr. J.B. Chartrand, le gardien de cette salle, d'avoir à mettre le tout à votre disposition pour cette date.

Vous souhaitant plein succès pour le but que vous vous proposez,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M
de la Ville de Maisonneuve.

2 Janv. 1903.

Mr. J.B. Chartrand,
55/903 Maisonneuve.

Monsieur,-

Veillez s.v.p. être averti que la salle est louée
pour le 5 courant. Vous voudrez bien s.v.p. voir à la tenir
prête pour ce soir-là. *Elle est louée à Mr J.C. Bombay*

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

ry Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

64/10

53/913 Maisonneuve Jan 19/03

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers de la
Ville Maisonneuve.

Messieurs

J'ai l'honneur de demander
à votre conseil, de bien vouloir
me louer la "Salle de Spectacle"
pour le lundi, le 16 Février
prochain, pour y donner
une soirée dramatique et
musicale. Je demanderais ^{aussi}
la permission de me
servir de la dite-salle,
pour les répétitions des

drame devant être
représenté à cette soirée,
Espérant que vous voudrez
bien prendre ma demande
en considération, à votre
prochaine séance. J'ai
l'honneur, Messieurs de
me soucrire,

vos très humble.

J. B. Adam
#26.5^e av.
Chassville

4 Février 1903.

Mr. J.B. Chartrahi,

Maisonneuve.

55/903

Monsieur,-

Veuillez prendre connaissance que la salle est louée pour ce soir à Mr. W. Reed.

Elle est aussi louée pour le 16 courant à Mr. J.B. Adam pour y donner une soirée dramatique.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 9 Mars 1903

M. Le Maire

~~M. Le Maire~~

Monsieur le Maire

53/903

J'ai l'honneur
de vous demander l'usage
des salles de spectacle
pour ~~les fêtes~~ parues de
14 canotiers pour y tenir
une assemblée publique
de clôture ~~pour~~
Espérant que vous voudrez
m'en accorder
J'ai l'honneur d'être

Joseph Crudel

accorde
Proffé Bleau

A. O. U. Workmen

- Serement Sq. -
Society -

11th April 1903

Rec'd 11 AVR

Dear Sir

55/913

On behalf of the Anchor Lodge 74 of the
above Order, I beg leave to make application
for the use of the Town Hall on Friday
17th April 1903, for the use of a concert
and Ball - on the usual terms and
conditions on which you are in
the habit of renting it -

Your early reply will oblige

Yours truly

J. H. Edwards -

63 Jean Darc St.

MAIRIE DE LA VILLE DE MONTREAL
Sec. - Trés.
de la Ville de Montréal.

Joseph Chabrand

14 Avril 1903.

55/903 Mr. J.A. Edwards,

Maisonneuve.

Dear Sir,-

Replying to yours of the 11th instant I beg to say that you can get the Town Hall on Friday the 17th instant, to hold a concert and ball for the benefit of the A.O.U. Workman & Anchor Lodge No. 74 on the usual terms and conditions.

It being well understood that if there is an extra for the care-taker for the removal of the seats, your Lodge will have to pay for it.

I am

Yours very truly,

JP Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

14 Avril 1903.

55/903 Mr. J.B. Chartrand,

Maisonneuve.

Monsieur,-

Veillez être notifié que la salle de spectacles dont vous êtes le gardien, est louée à la Loge No.74 D.A.O.U. Workmen, pour le 17 courant pour un concert et bal au bénéfice de cette Loge. -Cette salle a été louée pour les dépenses, mais à condition de payer toutes les dépenses extra qui pourraient être occasionnées par le déplacement et remplacement des chaises et autres pièces du théâtre.

Il est bien entendu que toute société, personne ou autres, louant la salle, doit vous montrer un reçu du montant du loyer imposé pour chaque représentation, sinon la salle ne doit pas être ouverte.

Espérant que vous voudrez bien voir à ceci,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

April 15th 1903.

Mr. J.A. Edwards,

Maisonneuve.

55/903

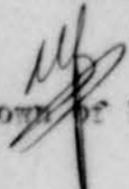
Dear Sir,-

In my letter of yesterday I have forgotten to say that the rent of the hall which is \$3.85 is payable in advance as well as the extra to be paid to the care-taker for the removal of the chairs &c., otherwise the hall is not open.

Hoping that you will pay in advance,

I remain,

Yours very truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

1 3 3

Si vous l'avez fait le mentionner -

Bell Telephone East 1068



OFFICE OF
LANIEL & CO.,

BOOTS & SHOES

543 & 545 Desjardins Ave.

23 AVRIL 1903.

MAISONNEUVE, 14 Avril 1903

M^r Trefflé Jean - Maire

50/1903

Monsieur le Maire

Voulez-vous avoir la bonté de m'accorder l'emplacement de la salle de spectacle pour le 18 mai prochain, afin d'y donner une soirée dramatique et musicale? Comptant sur votre permission et vous remerciant d'avance, je demeure votre tout dévoué

Aristide Gagné

et que votre demande pour le 18 mai prochain musicale, vous a été connue. Je vous connaissez. Je ne si vous donnez une soirée vous devrez payer le même

Je vous remercie d'être

très humble serviteur

Sec.-Trés.

de Maisonneuve.

23 Avril 1903.

Mr. Art. Gagné,
Maisonneuve.

55/903

Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande pour l'usage de la salle de spectacles pour le 18 mai prochain afin de donner une soirée dramatique et musicale, vous a été accordée, aux conditions ordinaires que vous connaissez.

Il est bien entendu cependant que si vous donnez une représentation pour les enfants, vous devrez payer le même prix que pour la soirée du 18.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

53/113
Montreal Mar. 24th. 1903
To the Mayor & Council of Montreal
Gentlemen.

I would ask you to consider
my application to rent Arena Hall
for April 8th for the purpose of
having an athletic entertainment
given by my pupils. The
entertainment to consist of boxing
bouts, bag-punching & etc.
hoping this will meet with
your approval.

I remain yours truly
P. Rooney
Prof. of Physical Culture.

17 Belmont St.

23 Mai 1903.

M. J.B. Chartrand,

55/903

Maisonneuve.

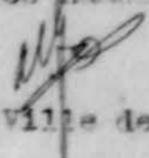
Monsieur,-

Veillez s.v.p. prendre avis que la salle est louée
pour *Mardi* le 26 courant pour y donner une partie de boxe.

Vous voudrez bien la préparer en conséquence
pour cette soirée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

June 18th 1903.

Wm. Jeffries, Esq.,

T O R O N T O.

55/903

Dear Sir,-

I beg to inform you that we don't hear nothing about your fight on the 22nd ; nobody has been down with advertisements and tickets.

I beg to say for your own benefit that the Council would be very glad if you chose Patrick Pooney as referee; he understands his business all right and I am sure he will manage it on the square.

Kindly take above into consideration and believe me,

Yours truly,



710

1903

Montreal June 24th.

To the Mayor & Council of
Montreal.

55/903

Gentlemen.

I would ask to make application
for your Opera House to hold
boxing entertainments every
Monday night, or until
it would be your pleasure
to notify me to discontinue.
The class of entertainments
will be of high-class standing
& I propose to have all men
in first-class condition &
to be examined by your
Doctor before they are allowed
to compete & all to be
under the supervision of

of your Chief of Police
hoping this will meet
with your approval

I remain
yours truly

P. Romney

Physical Instructor

17 Belmont St.

31 Juil. 1903.

Hon. H. Archambault,
Procureur Général,
Bâtisses du Parlement, Québec.

53/903

Monsieur le Ministre,-

L'attention du Conseil de cette Ville a été attirée sur certains articles parus dans les journaux de Montréal, notamment "La Gazette et le Witness", lesquels articles déclaraient qu'il se faisait des parties de boxe dans Maisonneuve (prize fight) et que votre attention avait été attirée sur ces faits.

Sur réception de ces informations le Conseil n'a autorisé de vous écrire pour protester de la manière la plus formelle contre cette déclaration et de vous dire qu'il ne se fait point de prize fight dans Maisonneuve.

Voici ce qui se passe: Le Conseil de Ville loue sa salle de spectacles de temps à autre à une ou des personnes faisant partie d'une association athlétique pour qu'elles y donnent des représentations ou exhibitions de pugilat. Ces exhibitions sont faites sous la surveillance immédiate du Conseil et du Chef de Police de cette Ville qui assistent à toutes les représentations, et aussi très souvent sous celle du Détective McCaskill qui suit de près ces exhibitions. Les athlètes portent durant le temps de l'exhibition des gants de 6 onces et au-delà suivant leur force et leur âge. -Ces représentations n'excèdent jamais dix assauts.

En conséquence le Conseil croit et il se prie de vous

= 2 =

informer que rien d'illégal, de brutal ni de malhonnête ne se fait dans ce genre de représentation à Maisonneuve.

Espérant que ces explications vous seront satisfaisantes et pourront vous mettre en mesure de répondre aux déclarations exagérées des journaux,

Veillez me croire,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble serviteur

de la Ville de Maisonneuve.

Ally
Sec.-Trés.



158/1

Montréal, le 10 août 1903.

55/913

Monsieur D. Ecrément, Secrétaire Trésorier,
Maison-Neuve, près
Montréal.

Monsieur,

À mon retour à Montréal, je m'empresse d'acquiescer
réception de votre lettre du 31 juillet dernier, dans laquelle
vous donnez certaines explications au sujet de la location
que fait le Conseil de Ville de Maison-Neuve de la salle de
spectacle qui lui appartient, à des personnes faisant partie
d'une association athlétique pour y donner des représentations
de pugilat.

Croyez-moi,

Votre tout dévoué.

Honoré Duchambault

Amélie LeBlanc

[Handwritten signature]

*Je vous prie de bien vouloir
me la faire
donner à un repit la veille*

9 sept. 1903.

Ville de Maisonneuve

31 Aout 1903

53/103

Messieurs,

*Ayant décidé
de faire une petite so-
rée dramatique au profit
des jeunes filles qui acteront
nous avons pensé que vous*

informer que l'application
de spectacles de
nt, vous a été accordée
ion la veille si vous
era gratuit mais cepen-
sionnées c'est-à-dire
ce.

et notre répétition la

retiendrons la salle
vous nous aurez payé cette

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Handwritten signature]

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

assylon de nous accorder
la faveur que vous avez
accordé à d'autres c'est à
dire nous fournir la salle de
spectacle de M^e Maisonneuve
nous nous chargerons des frais
luminaires comme les autres
en fait nous sommes que des
jeunes filles et nous voulons
faire cette petite soirée dans le
but de venir aide à quelques
actrices qui ne travaillent pas.
En vous remerciant à notre deman
de vous obligez beaucoup les
jeunes de M^e Maisonneuve.

et notre répétition la

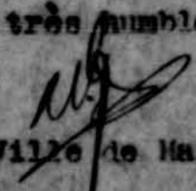
9 Sept. 1903.

Informé que l'application
salle de spectacles de
ant, vous a été accordée
tion la veille si vous
sera gratuit mais cepen-
sionnées c'est-à-dire
nce.

Je retiendrons la salle
vous nous aurez payé cette

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Melles Gloria Noels
" Blanche Noels
" Bertha Joiseaux
" Victoria Garsan
et et etcete,

6⁰⁰
6.

1844.

fép

Ville de Maisonneuve
4 septembre 1903

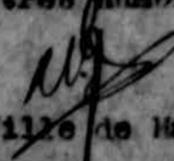
Messieurs,
Nous nous vous
envoyons ce petit mot
pour vous dire quand on
aura besoin de la salle
ce sera le 21 septembre
et notre répétition la

9 Sept. 1903.

vous informer que l'application
la salle de spectacles de
courant, vous a été accordée
sensation la veille si vous
alle sera gratuit mais cepen-
s occasionnées c'est-à-dire
d'avance.
vous retiendrons la salle
vous nous aurez payé cette

J'ai l'honneur d'être

vos très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

vieille.

Nous vous remercions beau-
coup de vos bontés.
Nous vous demeurons vos
obligés.

Les jeunes filles de
Maisonnette
Et pensez l'écriture

9 Sept. 1903.

vous informer que l'application
la salle de spectacles de
courant, vous a été accordée
sensation la veille si vous

alle sera gratuit mais cepen-
s occasionnées c'est-à-dire
d'avance.

vous retiendrons la salle
vous nous aurez payé cette

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonnette.

9 Sept. 1903.

Mlle. Eloréa Noel,

55/903

Maisonneuve.

Mademoiselle,-

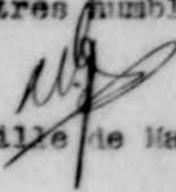
J'ai l'honneur de vous informer que l'application que vous avez faite pour obtenir la salle de spectacles de cette Ville pour le 21 septembre courant, vous a été accordée avec faculté de donner une représentation la veille si vous le désirez.

L'usage de cette salle sera gratuit mais cependant il faudra payer les dépenses occasionnées c'est-à-dire \$3.85, lesquelles sont payables d'avance.

En conséquence nous vous retiendrons la salle pour le 21 septembre que lorsque vous nous aurez payé cette somme de \$3.85.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Accorde par McMain 2/9/03



LOYAL STAR OF THE EAST LODGE, No. 7793,

I.O.O.F., M.U.

MEETS ALTERNATE TUESDAYS, DATING FROM AUGUST 4, 1903,
AT 249 JEAN D'ARC AVENUE, MAISONNEUVE.

SECRETARY'S ADDRESS:
341 MOREAU STREET.

MONTREAL.

2nd Sept 1903

To Treffeble Beau Esq, Mayor:
and the Councillors
of the Town of Maisonneuve.

53/113

Gentlemen:-

Loyal Star of the East Lodge, a benevolent society meeting at the above address would respectfully solicit the use of the Town Hall for Friday evening October 9th 1903, in which to hold a Social Entertainment.

Our purpose is a dual one: first, to provide an evenings entertainment for our own members and their friends who reside in the town; and second, to advertise the town amongst those connected with the different Lodges in the City.

We feel that you will be interested in these objects, and that sufficiently to grant the foregoing request.

Should you favour our petition by allowing to us the use of the hall, you may rest assured that we shall do our best to make the affair a creditable one to all concerned.

Yours Respectfully

E. Scruton J. Secy.

Thomas Tratto
Noble Grand



9 Sept. 1903.

Mr. E. Scruton

Maisonneuve.

55/903

Dear Sir,-

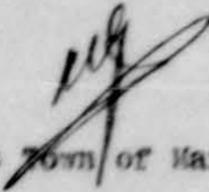
Yours of 2nd. instant in hands and I am glad to say that Mr. Mayor Bleau has granted the application you have made to him for the use of the Town Hall for Friday, October 9th, 1903.

The use of the Hall is free but you will have to pay the expenses incurred that is to say: \$3.85 which is payable in advance.

It is understood that we will reserve the hall for that day only when the above amount is paid.

Hoping that this will be satisfactory to you,

I remain,

 Yours truly,

Sec.-Treas.

of The Town of Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

1 5 1

Rec'd 18 SEP



LOYAL STAR OF THE EAST LODGE, No. 7793,
I.O.O.F. M.U.

MEETS ALTERNATE TUESDAYS, DATING FROM AUGUST 4, 1903,
AT 249 JEAN D'ARC AVENUE, MAISONNEUVE.

SECRETARY'S ADDRESS:
341 MOREAU STREET.

MONTREAL.

17th Sept 1903

53/913

E. N. Eberment Esq, Secy, Treas:
Maisonneuve.

Dear Sir:-

In accordance with
the tenets of your favour dated the
9th inst, I enclose you cheque for
\$3⁸⁵/₁₀₀, which will reserve to our Lodge
the use of the Opera House for Friday
Oct 9th.

Allow me to thank M^r Mayor
Bleau, the Committee and Yourself, for
your favour in this connection.

Yours Truly

E. Scruton
Secy

Rec'd 18 SEP



LOYAL STAR OF THE EAST LODGE, No. 7793,
I. O. O. F., M. U.

MEETS ALTERNATE TUESDAYS, DATING FROM AUGUST 4, 1903,
AT 249 JEAN D'ARC AVENUE, MAISONNEUVE.

SECRETARY'S ADDRESS:
341 MOREAU STREET.

MONTREAL.

17th Sept 1903

REPRISE

53/903

E. M. Erement Esq, Secy, Treas:
Maisonneuve.

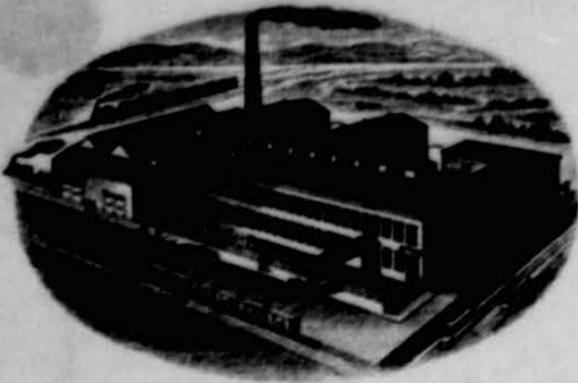
Dear Sir:-

In accordance with
the tenets of your favour dated the
9th inst, I enclose you cheque for
\$3⁸⁵/_{xx}, which will reserve to our Lodge
the use of the Opera House for Friday
Oct 9th.

Allow me to thank M^r Mayor
Blau, the Committee and yourself, for
your favour in this connection.

Yours Truly

E. Scruton
Fin. Secy



CORRESPONDENCE SOLICITED
IMMEDIATE SHIPMENT
ALL SIZES.

Jas. B. Campbell
Successors to Wm. Walker

William Pratt

SEP 29 1903

Canada Oil Works
MANUFACTURERS OF
TIN OILS AND OTHER OILS FOR
MEATS, FRUITS, VEGETABLES,
SPICES, ETC.

ALSO PAINT IRONS, PAINT & COLOR CANS ROUND & SQUARE
VARNISH & OIL CANS, DYE TINS, ETC.
OFFICE & FACTORY: ONTARIO ST & JEANNE D'ARC ST

All agreements contingent upon failure
Strikes, Accidents, Changes in Customs Tariff
or other causes beyond our control.

Montreal, Sept 29th 1903

Mr. M. G. Bonhomme
Secy of the Town of Mascouche

Dear Sir

55/903 On behalf of the Mascouche Presbyterian Church
I wish to make application for the use of the Town hall for
the evening of October the 29th for the purpose of holding a
concert for the benefit of our Church

If you would please bring this matter before the Council
at their first meeting you would greatly oblige

Yours very truly
Jas B Campbell
Secy for the Church Board

9 Octobre 1903.

Mr. J. B. Campbell,
Maisonneuve.

55/903

Dear Sir,-

Your request to the Council of this Town for the use of the Town Hall for the evening of October the 29th has been granted. The Council will charge you only \$3.85 which is payable in advance for the expenses to be incurred in holding a concert in the Town Hall for that night.

We will reserve the night of the 29th instant so soon the above amount is paid.

I am

Yours truly,

 Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

Oct 21 OCT



LOYAL STAR OF THE EAST LODGE, No. 7793,
I.O.O.F., M.U.

MEETS ALTERNATE TUESDAYS, DATING FROM AUGUST 4, 1903,
AT 249 JEAN D'ARC AVENUE, MAISONNEUVE.

SECRETARY'S ADDRESS:
341 MOREAU STREET.

MONTREAL.

19th Oct 1903.

M. P. Ecrement Esq. Sec. Treas.
of the Town of Maisonneuve.

55/913

Dear Sir:-

Your favour of Sept 9th came to hand, and as I replied on Sept 17th enclosing cheque for the amount required to cover expenses incurred in opening the hall; I fully expected the hall to be in a fit state to use on the 9th inst, particularly as your intimation by phone doubled my assurance.

On the afternoon of the 9th inst we found the hall in a deplorable condition, the closet under the platform being blocked with filth.

It required three men, four hours each, to adjust matters as to make the hall presentable. I am instructed to advise you of these facts that your Council may understand the true state of affairs, for we are advised that you are paying for this work being done.

Please convey to the Mayor and Councillors our warmest thanks for the favour granted us, in the use of the hall.

Yours Very Truly

E. Scruton Fin. Secy

Accordez par
M. Benoit à 5.00
le 24/10/03 par
téléphone

53/403

Rec'd 24 OCT

Maisonneuve 23 Oct 1903

Le Maire Juffl' Beau

J'ai l'honneur, au nom de la
Société des Forestiers Canadiens de Maisonneuve
de vous demander l'autorisation de nous servir
de la salle de spectacle pour une réunion d'amis
que la dite société desire tenir le samedi 24 Oct.
1903. En ce faisant, vous obligez vos tous dévoués

J. Jouvelet
Sec. arch.

Mr. le Chef Benoit et en plus vous devrez vous conformer aux
instructions du dit gardien à ce sujet.

Cette somme de \$5.00 vous est chargée parce que
vous avez l'intention d'ouvrir et de manger des huîtres dans
la dite salle, ce qui nécessitera la dépense de cette son-
ne pour laver cette salle après que vous vous en serez ser-
vi.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

24 Oct. 1903.

55/903

Mr. Chs. Jovet,
Maisonneuve.

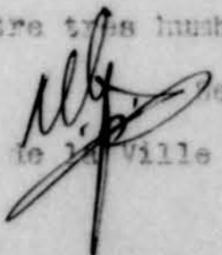
Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 23 courant adressée à Mr. le Maire de cette Ville au sujet de l'autorisation de vous servir de la salle de spectacles pour une réunion d'amis pour ce soir, j'ai l'honneur de vous informer que votre demande a été accordée pourvu que vous payiez avant de prendre possession de la salle, la somme de \$5.00 au gardien Mr. le Chef Benoit et en plus vous devrez vous conformer aux instructions du dit gardien à ce sujet.

Cette somme de \$5.00 vous est chargée parce que vous avez l'intention d'ouvrir et de manger des huîtres dans la dite salle, ce qui nécessitera la dépense de cette somme pour laver cette salle après que vous vous en serez servi.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

 Sec.-Trés.

Le 1^{er} Ville de Maisonneuve.

24 Oct. 1903.

Mr. Geo.F. Benoit,

Maisonneuve.

53/903

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que la salle de spectacles a été louée pour ce soir à la Société des Forestiers Canadiens de Maisonneuve, pour une réunion d'avis, à condition qu'elle paye avant de prendre possession de la salle une somme de \$5.00.

Vous trouverez sous pli un reçu pour ce montant que vous voudrez bien remettre à celui qui vous en paiera la somme.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

6X

2

4

6

P25/B1,296

1 5 8

second 3/10
a

(1846)

A Monsieur le Maire,
et à Messieurs les Conseillers,
de la Ville de Maisonneuve.

55/4.3

Messieurs,

Je sollicite de vous
la faveur de pouvoir donner
dans la "Salle de Spectacle"
une représentation Lundi Serje
(16) Novembre, aux conditions
que vous avez l'habitude de faire
aux membres du Cercle de
Mr J. Bte. Adam, savoir: assu-
rance & lumière, avec permis de
répétition dimanche Quinze
(15) Novembre devant les enfants.

Esperant Messieurs,
que vous ferez droit à ma

requête.

Je demeure, Messieurs,
votre obligé.

E. Auger

23 Ave. Desjardins

Maisonnette 21 Octobre 1903

10 Nov. 1903.

Mr. E. Auger,
Maisonneuve.

55/923

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer en réponse à la vôtre du 21 octobre dernier que l'usage de la salle de spectacles vous a été accordé pour lundi le 16 courant, avec permis de donner une représentation Dimanche le 15 aussi courant, devant les enfants, et ce, pour le prix de \$3.85; cependant la salle ne vous est réservée qu'en autant que la somme ci-dessus est payée, la Ville ne voulant pas s'engager à vous retenir l'usage de cette salle si cette somme n'est pas payée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serv.

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,296

1 6 1